

# Le déploiement de la fibre optique en Saône et Loire



# POURQUOI ?

## SE RACCORDER À LA FIBRE



Page 3

# COMMENT ?

## LA FIBRE OPTIQUE EST-ELLE DÉPLOYÉE



Pages 4-7

# COMMENT ?

## ET QUAND ?

### SOUSCRIRE UN ABONNEMENT



Page 8

# COMMENT ?

## FACILITER LE DÉPLOIEMENT



Pages 9

# POURQUOI ?

## SE RACCORDER À LA FIBRE



### RAPIDITÉ

Des débits symétriques jusqu'à 30 fois supérieurs à l'ADSL pour envoyer et recevoir des données, en ville comme à la campagne.



### STABILITÉ

Débit optimal quels que soient l'éloignement de votre logement du local technique et les champs électriques de proximité.



### PERFORMANCE

Utilisation de plusieurs appareils en simultané sans dégradation du débit.



### INNOVATION

Accès à de nouveaux services qui requièrent de plus en plus de débit.

Le réseau de fibre optique qui se construit actuellement en Saône-et-Loire permet d'apporter des services internet, télévision et téléphonie plus performants.

Ce réseau est ouvert à tous les fournisseurs d'accès à internet et à tous les usagers.

Ces infrastructures favorisent le développement de nouveaux usages : télétravail, téléapprentissage, télémédecine, télésurveillance, domotique, éducation connectée, divertissement et culture.

# COMMENT ?

## LA FIBRE OPTIQUE EST-ELLE DÉPLOYÉE

### QUI DÉPLOIE LA FIBRE OPTIQUE EN SAÔNE-ET-LOIRE ?

**Objectif : proposer des accès au Très Haut Débit à 100% des Saône-et-Loiriens**

Le Département assure le pilotage du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Saône-et-Loire, et s'engage aux côtés des acteurs nationaux et des opérateurs privés pour garantir le raccordement et l'accès de tous aux usages du numérique.



#### 3 zones de déploiement

Réseau déployé par les opérateurs privés Orange et SFR dans les agglomérations sur la zone AMII : 135 000 foyers d'ici fin 2020

Réseau d'initiative publique (RIP) déployé par le Département : 102 000 foyers d'ici fin 2023

Réseau déployé par l'opérateur privé Covage sur la zone AMEL : + de 100 000 foyers d'ici août 2023

## COMMENT EST CONSTRUIT LE RÉSEAU OPTIQUE DU DÉPARTEMENT ?



Il s'agit d'un vaste chantier, avec des travaux répartis sur tout le territoire et échelonnés dans le temps, qui nécessite de multiples marchés, contrats et procédures, et mobilise de nombreux acteurs des études à la commercialisation.

Avec l'aménagement de 25 centraux optiques, l'installation de 252 armoires de rue et le tirage de plus de 283 000 km de fibre optique, le Département construit de A à Z un nouveau réseau de télécommunication qui s'appuie prioritairement sur les infrastructures aériennes et souterraines existantes.



Avec un investissement estimé à près de 165 M€, ce grand projet est financé par l'**Europe** (12,9 M€), l'**État** (49,98 M€), la Région **Bourgogne Franche-Comté** (22,9 M€) et le **Département de Saône-et-Loire** (79,22 M€).

Le **Département**, maître d'ouvrage, conçoit et construit le réseau avec un maître d'œuvre et 4 entreprises.



La Société publique locale **Bourgogne Franche-Comté Numérique** et son opérateur **BFC Fibre** sont chargés de l'exploitation et de la commercialisation du réseau construit auprès des fournisseurs d'accès à internet.

Les **Fournisseurs d'Accès à Internet** proposent des offres d'abonnement et effectuent le raccordement final des bâtiments à la fibre, une fois l'abonnement souscrit.



## LES ÉTAPES :



### ÉTUDES

Identification des adresses à raccorder et élaboration du plan du futur réseau.



### TRAVAUX

Installation des éléments réseau, génie civil, déploiement sur infrastructures aériennes et souterraines.



### OUVERTURE COMMERCIALE

Les habitants sont informés individuellement de l'ouverture commerciale. Il est possible de souscrire un abonnement à la fibre auprès d'un fournisseur d'accès à internet.



### RACCORDEMENT À LA FIBRE POSSIBLE

Prise de rendez-vous avec le fournisseur d'accès à internet pour le raccordement final.

## COMMENT LA FIBRE EST DÉPLOYÉE ?



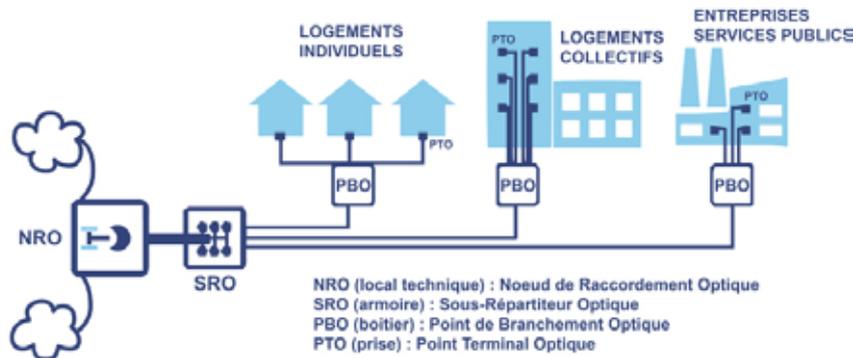
Dans un premier temps, le central optique ou nœud de raccordement optique (NRO) alimente, via des infrastructures souterraines, des armoires de rue aussi appelées sous-répartitions optiques (SRO).



Ces sous-répartitions desservent des zones découpées selon des secteurs géographiques indépendants des limites communales. Ainsi une zone peut couvrir plusieurs communes, et une commune peut aussi être desservie par plusieurs zones. Ainsi, les habitants d'une même commune ne bénéficient pas toujours de la fibre au même moment.



Les sous-répartitions optiques sont reliées par voie souterraine ou aérienne à des boîtiers également nommés points de branchements optiques (PBO) où la fibre est en attente. Ils sont positionnés dans une chambre souterraine ou sur un poteau, à une centaine de mètres des bâtiments (à l'intérieur des bâtiments pour les immeubles).



# COMMENT ET QUAND ?

## SOUSCRIRE UN ABONNEMENT



Consulter la carte interactive sur [saoneetloire71.fr](http://saoneetloire71.fr) en cliquant sur la rubrique « LA FIBRE » en page d'accueil. Si l'adresse est située dans une zone où les travaux sont terminés, contacter les fournisseurs d'accès à internet pour connaître l'éligibilité à la fibre, comparer les offres et souscrire un abonnement.



Afin de procéder au raccordement du bâtiment, il faut préalablement convenir d'un rendez-vous avec un fournisseur d'accès internet (rendez-vous sous 15 jours en moyenne sauf difficultés particulières).



Un technicien se déplace alors à l'adresse indiquée et tire le câble de fibre entre le boîtier situé dans la rue ou dans l'immeuble et la prise terminale optique. Cette prise optique permet de brancher la box au réseau. Enfin, il vérifie le bon fonctionnement de l'installation. La durée de l'intervention est généralement d'une demi-journée, mais elle varie selon la complexité des travaux à réaliser (en cas de raccordement aérien, le remplacement de poteaux peut s'avérer nécessaire).

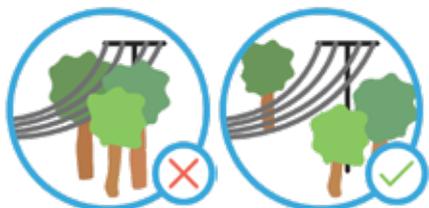
## QUEL EST LE COÛT DU RACCORDEMENT À LA FIBRE ?

Le coût de l'opération de raccordement du logement à la fibre dépend de la politique commerciale des opérateurs, mais aussi des éventuels travaux à la charge de l'utilisateur si des fourreaux situés dans sa propriété sont à remettre en état ou si de nouvelles infrastructures sont à construire en domaine privatif.

En ce qui concerne l'abonnement mensuel à la fibre, les coûts sont très proches des abonnements ADSL actuels (hors promotions et offres spéciales).

# COMMENT FACILITER ?

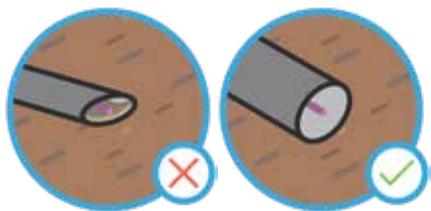
## LE DÉPLOIEMENT



Pour permettre le raccordement des bâtiments à la fibre, l'élagage de la végétation gênante à proximité des lignes et poteaux téléphoniques ou électriques est indispensable ! Cet élagage revient aux propriétaires des parcelles bordées par les réseaux.

**ATTENTION !** Si la végétation est en contact ou à proximité de câbles :

- électriques : contacter ENEDIS avant toute intervention ou consultez la plaquette relative à l'élagage sur [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr)
- téléphoniques : contacter le 39 00 pour les particuliers ou le 39 01 pour les professionnels.



**ATTENTION !** Si le câble cuivre est installé en souterrain dans une gaine télécom, le câble optique sera déployé en parallèle dans cette même gaine. Le particulier doit s'assurer que les fourreaux ne soient pas déformés et/ou obstrués.

## RÔLE DES COMMUNES, FACILITATRICES DU DÉPLOIEMENT :

- Fiabiliser avec le maître d'oeuvre les relevés de boîtes aux lettres réalisés au début des études pour identifier l'ensemble des adresses à raccorder.
- Identifier ou valider les lieux d'implantation des armoires de rue, ainsi que des nouveaux poteaux lorsqu'ils sont nécessaires au déploiement aérien.
- Délivrer des permissions de voirie et des arrêtés de circulation pour la réalisation des travaux.
- Réaliser un plan d'adressage, si l'ensemble de la commune ne dispose pas d'adresses normées (absence de numéro, de nom de voie ou de rue), afin de faciliter la souscription des abonnements avec des adresses rapidement identifiables par les fournisseurs d'accès à internet.



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



Plan France  
Très Haut Débit  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

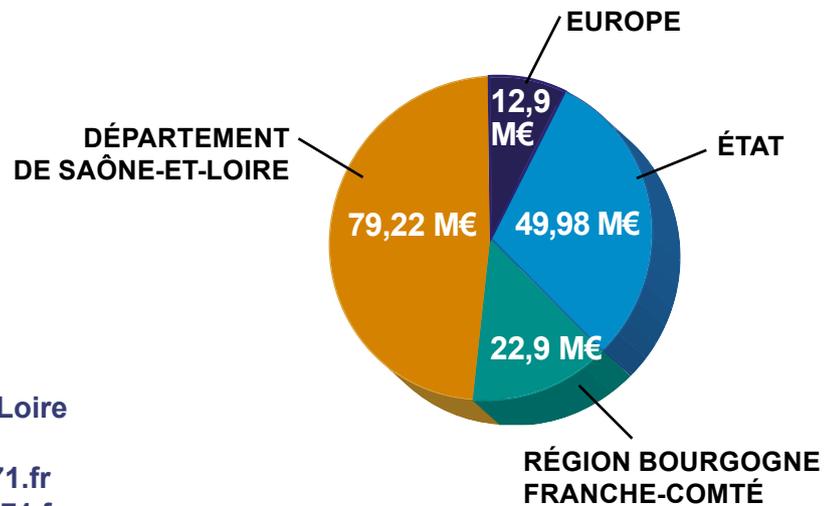


RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ



RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

BFC fibre



Département de Saône-et-Loire  
Mission Très Haut Débit  
Mail : [mthd@saoneetloire71.fr](mailto:mthd@saoneetloire71.fr)  
Site internet : [saoneetloire71.fr](http://saoneetloire71.fr)